République française SAINT-CERNIN CANTAL

Objet: vote CA/CG/Affect de résultat - SAINT CERNIN 2023 - DE_007_2024

Séance du lundi 15 avril 2024

Membres en exercice: 14

Date de la convocation:02 avril 2024

quinze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS,et du secrétaire de séance

STEPHANIE GAILLARD

Présents: 10 Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE DUJOLS ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, LUC AVELLANEDA,

Matthieu PIJOULAT

Représentés: GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE

015-211501754-DE_007_2024-DE A G E D I

DUJOLS

Absents: SYLVIE LACOMBE, STEPHANIE SALIES,

CHRISTELLE CHAUVET

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concemé, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

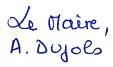
Fonctionnement		tionnement	Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	194 632,91	0,00	194 632,91
Opérations exercice	875 485,65	1 267 041,69	488 189,93	564 326,63	1 363 675,58	1 831 368,32
TOTAUX	875 485,65	1 267 041,69	488 189,93	758 959,54	1 363 675,58	2 026 001,23
Résultat de clôture		391 556,04		270 769,61		662 325,65
Restes à réaliser					847 247,90	0,00
Besoin / excédent de financement total					-184 922,25	
Pour mémoire: Virement à la section d				Date de transmission de l'acte: 17/04/2024 Date de reception de l'AR: 17/04/2024		

- 2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	391 556,04
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	270 769,61

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de AURILLAC le 17.04.2024 et publication ou notification du 17.04.2024 Le Maire, A. DUJOLS





DE ST.CEANIN

La secrétaire de séance S. Gaillord

> Date de transmission de l'acte: 17/04/2024 Date de reception de l'AR: 17/04/2024

015-211501754-DE_007_2024-DE A G E D I